



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 12 juillet 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, Mme COURQUIN Christine, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, Mme GIFFARD Pascaline ;

Absents excusés : M LOISEAU Dominique donne procuration à Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy donne procuration à M OZENNE Benoit, Mme DOUAY Sophie, M SEVELIN Emilien, M MASSON Cyril donne procuration à M LEPAGE Philippe ;

Secrétaire de séance : Mme COURQUIN Christine ;

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
- 2- Marché public – Maîtrise d'œuvre démolition et construction d'un Atelier Technique
- 3- Urbanisme – Péril imminent
- 4- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 :

Le procès-Verbal de la séance du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Marché public – Maîtrise d'œuvre démolition et construction d'un Atelier technique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 3 juillet 2024 à 12h00, cinq offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 11 juillet 2024, puis d'une analyse des offres par la commission d'appel d'offre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir le prix de l'offre (40%), la valeur technique (40%), le planning détaillé (10%) et la performance en matière de protection de l'environnement (10%).

Au regard de l'analyse réalisée par la commission d'appel d'offre, il préconise de retenir l'offre de l'entreprise Evolu Architecture et ingénierie pour un montant global de 75 600 € HT soit pour la tranche ferme de 36 288 € HT et la tranche optionnelle de 39 312 € HT reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché public et tous les documents y afférent avec l'entreprise Evolu Architecture et ingénierie pour un montant global de 75 600 € HT soit une tranche ferme de 36 288 € HT et la tranche optionnelle de 39 312 € HT.

Le conseil municipal approuve 9 pour et 4 abstentions (M RICHARD Frédéric, M LEPAGE Philippe avec en plus la procuration de M MASSON Cyril, et Mme GIFFARD Pascaline .

3- Urbanisme – Périil imminent :

Pour rappel, un arrêté a été pris pour l'état de péril et le risque immédiat que l'état du bâtiment sis 70 rue de Cornehotte 80570 Dargnies fait peser sur la sécurité publique.

Mme PEARCE Dominique a été informé le 8 mars 2024 par lettre recommandée de la mise en œuvre la procédure de péril imminent au titre de mon pouvoir de police administrative spéciale en application de l'article L 511-3 du code de la construction et de l'habitation.

Par ordonnance du 11 mars 2024, un expert a été désigné par le tribunal administratif d'Amiens.

Suite au rapport d'expertise du 15 mars 2024, un arrêté ordonnant des travaux pour péril imminent a été notifié le 18 mars 2024 à Mme PEARCE Dominique, la mettant en demeure de faire les travaux dans un délai 1 mois (jusqu'au 18 avril 2024).

Le 15 avril 2024, une lettre de rappel d'effectuée les travaux lui a été notifié.

A ce jour, nous constatons aucune démarche de déconstruction du dit immeuble par Mme PEARCE Dominique.

Un dernier délai en lettre recommandée lui a été notifié le 28 juin 2024 pour effectuer les travaux de sécurisation dans un délai de 15 jours soit jusqu'au 19 juillet 2024.

Malheureusement la lettre recommandée n'a pas été retirée à la poste.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la sécurité publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Affaires et questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur les points suivants :

- Achat d'un desherbeur mécanique pour 6 835,00 € HT
- La sécurisation du clocher est terminée
- On a commandé les stores de la cantine pour un montant de 762,30 € et ceux des écoles pour un montant de 5 697,77 € HT
- Les réparations du fond de l'Isle ont commencé par l'entreprise Defacque
- Concernant le bâtiment 51 rue Henri Barbusse avec les 3 logements, le bail avec Aprémis se termine fin octobre 2024. L'AIVS (Agence immobilière à vocation sociale) serait ravi d'assurer la gestion locative des logements. Un reversement des loyers est prévu pour la commune avec 7% retenu par l'AIVS.
- Le plan d'implantation de l'aire collective (Aire de jeux, city stade, agréeur de sport et table de ping pong) est validé par la réunion jeune. Nous sommes en attente du devis de la société renov'sport prévu début août avec les dernières modification demandé (Sol amortissant avec clôture au lieu d'un sol de gravillon et des bordures ronds) et l'estimation du planning des travaux.

Monsieur le Maire souhaite créer une réunion de travail pour le projet démolition et construction d'un atelier technique.
Voici les membres qui vont faire partie de cette réunion de travail :

Réunion de travail – Projet démolition et construction d'un atelier technique	
Liste des membres	
M OZENNE Benoit	Mme MAISON Aurore
Mme BIEGANSKI Virginie	M DUBUC Julien
M LOISEAU Dominique	M LEPAGE Philippe
Mme COURQUIN Christine	M SEVELIN Emilien
M BRAILLY Guy	M MASSON Cyril
M RICHARD Frédéric	

Séance levée à 19h30

Le secrétaire,
Mme COURQUIN Christine



Le Maire,
M. OZENNE Benoit



